



**Mai 2020**

# Pêche Infos 90

## Dans ce numéro

1. **Déconfinement**
2. **Accès aux plans d'eau**
3. **Bilan sécheresse  
Avril 2020**
4. **Ouverture du Sandre**
5. **Agenda : Evènements  
reportés (ou annulés)**

## Déconfinement et pêche...

Chers pêcheurs,

Le Premier Ministre l'a annoncé lors de son allocution du 7 mai dernier ; le déconfinement a bien eu lieu le Lundi 11 Mai, mais attention, tout n'est pas permis pour autant...

**La pêche est autorisée, mais uniquement en rivière et canaux** ; à ce jour, l'accès aux plans d'eau restent interdit par décret ministériel en date du 11 mai (cf article suivant).

Vous pouvez pêcher sans attestation à condition de respecter les règles suivantes :

- Cette activité peut s'exercer dans un rayon maximum de 100 km de votre domicile ;
- Les regroupements de plus de 10 personnes restent interdits, tout comme les manifestations telles que les Journées Truites, les Enduros... qu'il est nécessaire de reporter à une date ultérieure ;
- Il est bien entendu impératif de respecter en toutes circonstances les gestes barrières et les mesures de distanciation physique.

Pour rappel, la pêche du brochet est ouverte mais l'ouverture du sandre n'ouvrira que le 1<sup>er</sup> juin prochain ; avant cette date, tout sandre capturé devra être remis immédiatement à l'eau avec les précautions d'usage.

Pour s'exercer en toute légalité, **la carte de pêche 2020 est indispensable !**



Envie de respirer, de s'évader, de partager de bons moments ?  
Retrouvez nos fleuves, rivières, canaux, plans d'eau et lacs... Pêchez !  
Un loisir simple, accessible, convivial à pratiquer seul ou à partager en couple ou en famille.

Prenez votre indispensable sésame sur  
**cartedepeche.fr**

Découvrez l'indispensable **application  
Génération Pêche**  
disponible dans tous les stores

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES





Si vous devez vous rendre à la Fédération de Pêche à Fosseماغne, un système de "drive" a été mis en place afin de protéger nos collaborateurs ainsi que les visiteurs ; **Vous serez accueilli devant la fenêtre du bureau, où un plexiglass a été installé.**

Merci pour votre compréhension.

## Pêche en étang...

Contrairement à ce qui avait été annoncé le 7 mai, un Décret n° 2020-545, paru en date du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévoit dans son article 7 que **l'accès aux plages, aux plans d'eau et aux lacs est interdit.**

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041858681&categorieLien=id&fbclid=IwAR0YKNq5qjsYtUD8Id7DXyn4Nyt1\\_G5RNnlyGU3pL5ghdhj7dIDLsHRZ-Q](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041858681&categorieLien=id&fbclid=IwAR0YKNq5qjsYtUD8Id7DXyn4Nyt1_G5RNnlyGU3pL5ghdhj7dIDLsHRZ-Q)

Le représentant de l'Etat peut toutefois, sur proposition du maire, autoriser l'accès aux plages, aux plans d'eau et aux lacs si sont mis en place les modalités et les contrôles de nature à garantir le respect des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> et de l'article 6 (mesures barrières).

De ce fait, **notre Fédération vient de solliciter les maires des communes où se situe un plan d'eau géré par une AAPPMA du Territoire de Belfort**, pour qu'ils demandent au Préfet une autorisation d'accès à tous les plans d'eau réciprocaires du département, comme le prévoit ce décret.

Afin que ces autorisations d'accès soient accordées, et ce le plus rapidement possible, nous avons invité les présidents des AAPPMA concernées à prendre contact avec les mairies où se situe(nt) leur(s) plan(s) d'eau et d'appuyer notre demande.

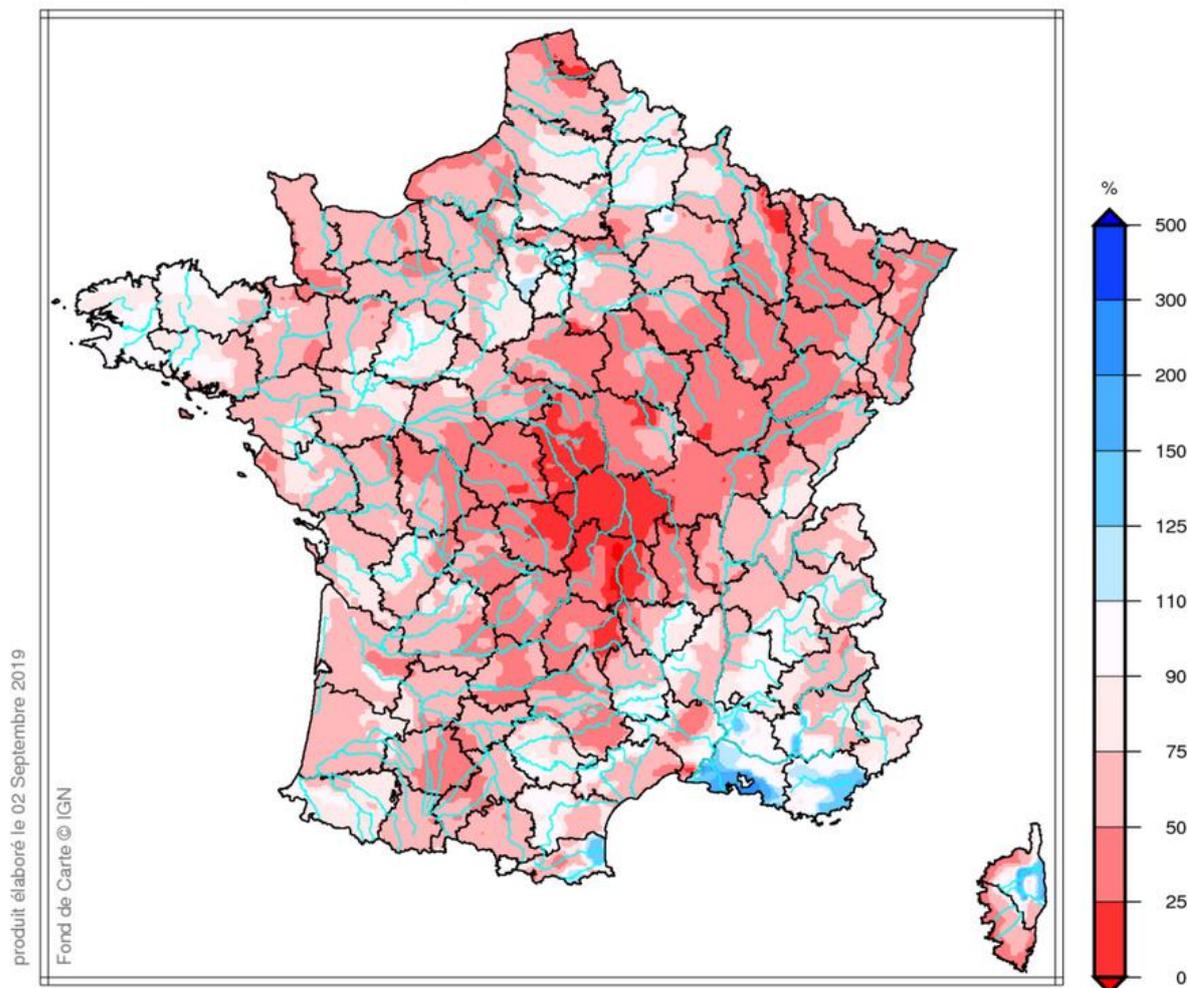
Nous reviendrons vers vous dès que la situation sera finalisée.



## Sécheresse, un premier bilan préoccupant en avril

Comme les années précédentes, 2020, ne déroge pas à la règle avec qui plus est, **une sécheresse de plus en plus précoce.**

Le bilan 2019 des précipitations était déjà très déficitaire :



Extrait de l'article de Météo-France "Humidité des sols : une saison marquée par un déficit des précipitations" du 13 février 2020 : <http://www.meteofrance.fr/actualites/79551843-humidite-des-sols-une-saison-marquee-par-un-deficit-des-precipitations>

Alors qu'en 2019, le premier bulletin sécheresse de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sortait le 5 juin (<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-secheresse-r2651.html>) la situation exceptionnelle de 2020 a poussée celle-ci à sortir son premier bulletin le 14 avril.

A cette date, le bassin versant de l'Allan présentait déjà des indicateurs d'un niveau 1/ niveau d'Alerte.

## **Il existe en effet quatre niveaux ; un niveau de vigilance, un niveau 1 d'Alerte, un niveau 2 d'Alerte renforcée et un niveau 3 de crise.**

Les cours d'eau du Territoire de Belfort surveillés affichaient alors déjà des débits déficitaires avoisinant ceux de juin 2019, voir inférieurs.

La DREAL précisait ainsi dans son bulletin que cette situation à problème commence donc bien plus tôt que les deux années précédentes, et rappelle 2011, année où les pluies étaient arrivées en juillet.

Ces agents soulignaient également, qu'en vertu du confinement, étant de l'incapacité de surveiller les installations, ils suspectaient un débit sous-évalué sur la Saint-Nicolas à Rougemont le Château et un débit surévalué sur la Rosemontoise à Rougegoutte et sur le Rhône à Lachapelle sous chaux.

Les semaines suivantes (semaine 17 et 18), la situation s'est encore dégradée pour atteindre le seuil d'Alerte renforcée comme figurée ci-dessous sur les deux bulletins de la DREAL.

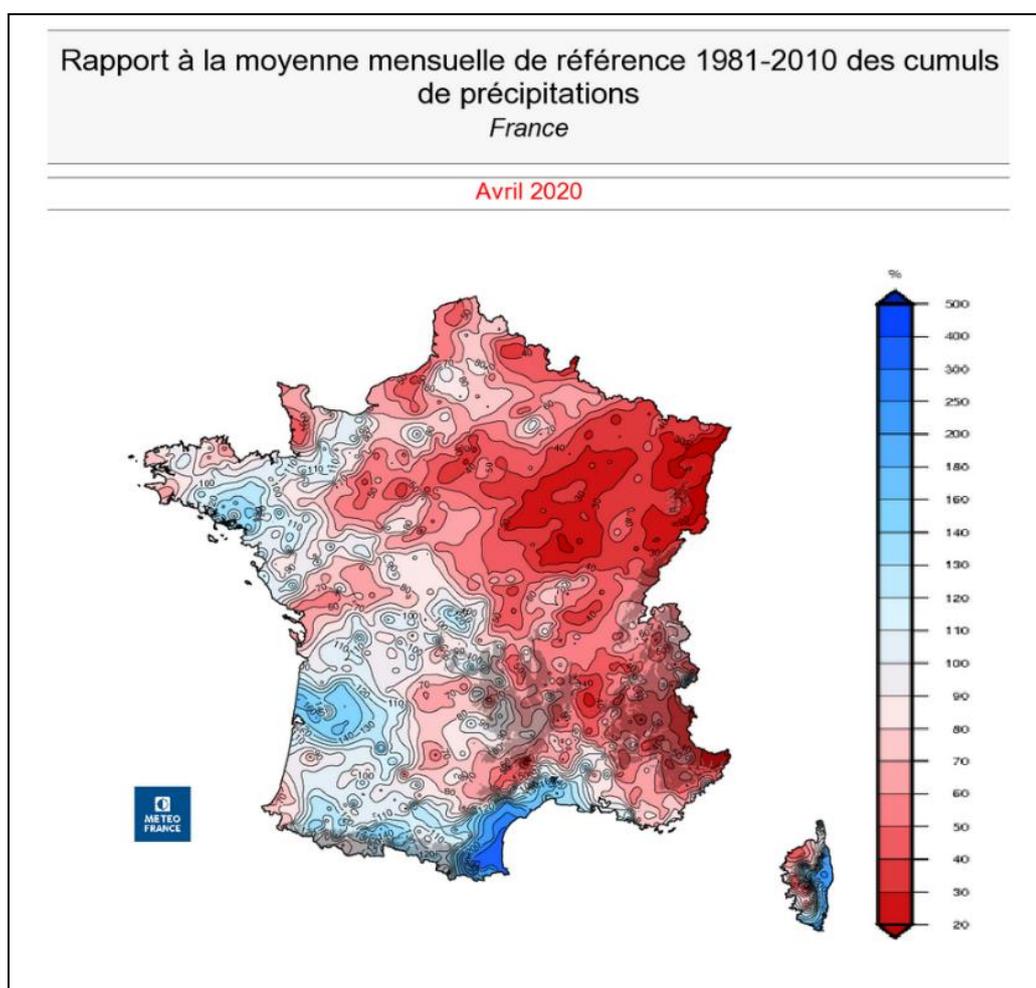
En début de semaine 18, les nappes de Valdoie et de Florimont présentaient ainsi des signes plus ou moins marqués de déficience faute de pluies efficaces

Toutefois les précipitations durant la semaine en question ont permis une rehausse des débits permettant de sortir les indicateurs des seuils d'Alerte.

Comme le souligne ce bulletin, (<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-derniers-bulletins-secheresse-a6669.html>), il s'agit toutefois de rester attentif, **la situation pouvant s'inverser rapidement si les pluies du moment devaient être insuffisantes.**

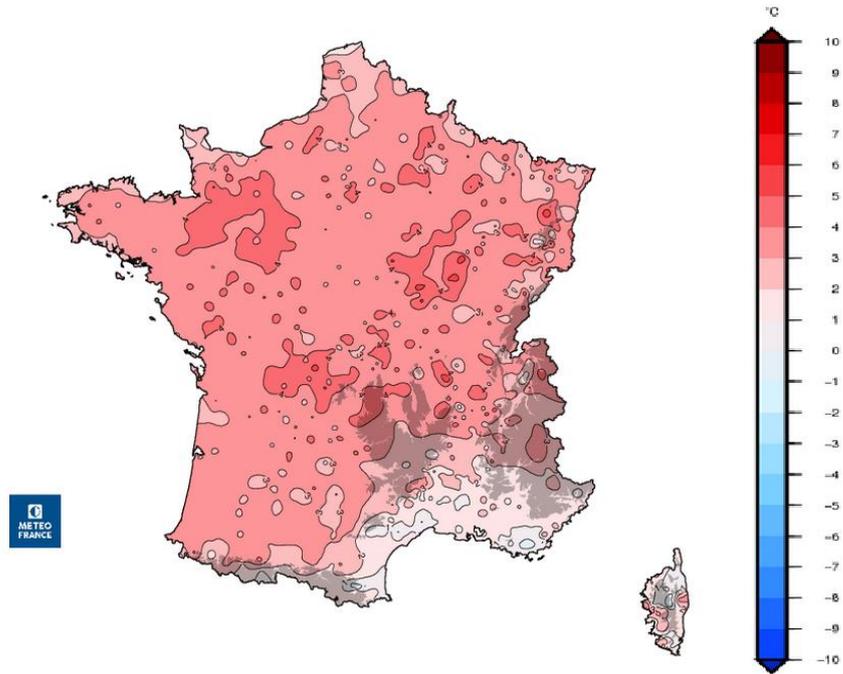
A ce jour, la Préfecture du Territoire de Belfort n'a pas mis en place d'arrêté de vigilance sécheresse, ne souhaitant pas rajouter une crise à une autre et surtout compte tenu de la remontée des débits conformément aux pronostics établis.

**Ce mois d'avril, fut exceptionnellement chaud, à savoir le troisième plus chaud depuis 1900 derrière 2007 et 2011** comme le souligne cet article de météo France (<http://www.meteofrance.fr/actualites/81869504-avril-2020-3e-mois-d-avril-le-plus-chaud-depuis-1900>) et les figures ci-dessous qui en sont issues, avec des précipitations de l'ordre de 20 à 30% des normales et des températures moyennes supérieures de 3 à 5°C.



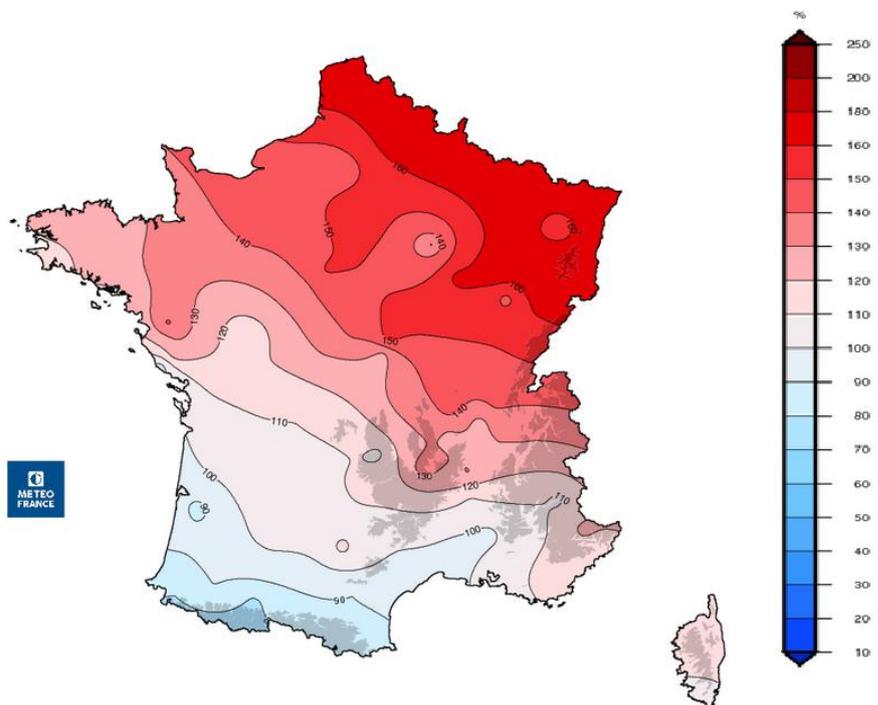
Ecart à la moyenne mensuelle de référence 1981-2010 de la température moyenne  
France

Avril 2020



Rapport à la moyenne mensuelle de référence 1991-2010 de la durée d'ensoleillement  
France

Avril 2020



Confinement oblige, les pêcheurs n'ont pu nous faire remonter d'informations quant à d'éventuels assècs sur nos cours d'eau en dehors de ceux perçus par nos agents ou les riverains.

Il est de fait difficile de percevoir l'impact de cet épisode à ce stade sur les peuplements piscicoles.

Le captage de Sermamagny fonctionne d'ores et déjà sur des prélèvements minimaux et l'agglomération belfortaine est principalement alimentée par le captage de Mathay qui présente également des signes de faiblesses.

**Avec le déconfinement et la reprise de la pêche, n'hésitez pas amis pêcheurs, à nous faire remonter tous les assècs si la situation devait se dégrader à nouveau.**

Espérons alors que pluies et orages seront avec nous cet été.

## Ouverture du Sandre

Même si la pêche du brochet est ouverte depuis le 25 avril dernier, nous vous rappelons que **celle du SANDRE aura lieu le 1<sup>er</sup> Juin.**

La **taille minimale réglementaire du sandre en 2<sup>ème</sup> catégorie est de 50 cm** ; le nombre de prise est limité à **1 carnassier par jour et par pêcheur (1 brochet OU 1 sandre).**



Rendez-vous au bord de l'eau, sans oublier les gestes barrières...

## Evènements reportés (ou annulés)

**Fête de la Pêche le Dimanche 7 Juin**, reportée à une date ultérieure. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre AAPPMA. Cette journée, quelque soit la date devra respecter les gestes barrières et les distanciation physique.

**L'équipe de la Fédération de Pêche du Territoire de Belfort vous remercie de votre attention.**

Nous contacter

Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace – 90150 FOUSSEMAGNE

☎ : 03 84 23 39 49

@ : [contact@fede-peche90.fr](mailto:contact@fede-peche90.fr)

Site internet : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr/>